

Délibération n°260027

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Jean-Charles BALARDY, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 14 avril 2026 / Date d’Affichage : le 14 avril 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 250034 DU 30 JUIN 2025 CONCERNANT LES TARIFS AU CIMETIERE DE FONLABOUR

Le conseiller municipal délégué au Funéraire, Monsieur Alexis BRU, expose :

Par délibération n° 250034 du 30 juin 2025 nous avons fixé les tarifs de renouvellement des concessions funéraires (uniformisation avec les tarifs d’achat) ainsi que le tarif d’occupation du dépositaire.

Toutefois nous nous sommes rendus compte qu’il s’était glissé une erreur dans les dimensions des concessions car il n’était pas inclus les dimensions des intertombes obligatoires.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2223-1 et suivants,

VU le Code Général des Impôts,

Et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** les dimensions des concessions proposées au cimetière de Fonlabour et rappelle les tarifs appliqués comme suit

		Durée	Tarif achat ou renouvellement
Caveau 1 largeur*	Concession de 4 m ² : - Largeur : 1.60 m (correspondant à 1.20 m de monument et 20 cm d’intertombe de chaque côté) - Longueur : 2.5 m	15 ans	500 €
		30 ans	900 €
Caveau 2 largeurs*	Concession de 5.5 m ² : - Largeur : 2.20 m (correspondant à 1.80 m de monument et 20 cm d’intertombe de chaque côté) - Longueur : 2.5 m	15 ans	700 €
		30 ans	1 200 €
Colombarium		15 ans	750 €
		30 ans	1 000 €

		Durée	Tarif d'occupation
Dépositaire		Maximum 6 mois (art R 2213.29 CGCT)	20 € par mois (Gratuité les 3 premiers mois)

** Il est précisé que, pour une concession donnée, l'inhumation peut être réalisée en superposition, permettant d'accueillir deux cercueils sur une même largeur, sous condition de la nature du sol et conformément à la réglementation applicable.*

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 20 avril 2026



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :